Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260609-75CAO-DE

Délibération n°2026-075

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 02/06/2026
Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 9 JUIN 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41	**Présent :** **BLERUAIS** : LECHEVESTRIER Daniel / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael, BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel / **MEDREAC** : GAUTIER Magali, PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, RENVAZE Pascal, DAVID Lilian, ROUYER Gael / **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie, CRESPEL Vincent / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel remplacé par THOMAS Séverine / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, GLOTIN Michel / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Présents : 38 Arrivée de THOMAS Séverine à 20h16 **Votants** : **39** Contres : Abstentions :	
Excusés / Absents : 03	**Excusés :** BOUILLET Isabelle, LE PAPE Marie-Hélène **Absents :** LEMAIRE Vanessa,
Pouvoirs : 01	BOUILLET Isabelle à HERVIOU Patrick

Délibération n° : 2026-075 BlR
Thème : Administration Générale
Titre : Election des représentants à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
Rapporteur : Patrick HERVIOU

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,
Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,
Considérant que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret, sauf si le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas y recourir

La liste unique présente comme candidats :

Membres titulaires	**Membres suppléants**
Mme Vanessa SAUDRAIS	M. Serge HENRY
M. Mickael LE BOUQUIN	M. Hervé LESNÉ
M. Olivier DAVENEL	Mme Lydie MÉAL
M. Philippe TESSIER	M. Jean-François BOHANNE
M. Daniel CHICOINE	Mme Morgan BERTHELOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 10/06/2026
Qualité : Par le président

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260609-75CAO-DE

- **DECIDE** de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres

- **RENONCE** au vote à bulletin secret, et procède à une élection à mains levées ;
- **PROCEDE** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offre

Sont élu(es) :
Membres titulaires
Mme Vanessa SAUDRAIS
M. Mickael LE BOUQUIN
M. Olivier DAVENEL
M. Philippe TESSIER
M. Daniel CHICOINE

Sont élu(es) :
Membres suppléants
M. Serge HENRY
M. Hervé LESNÉ
Mme Lydie MÉAL
M. Jean-François BOHANNE
Mme Morgan BERTHELOT

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
HERVIOU Patrick